

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

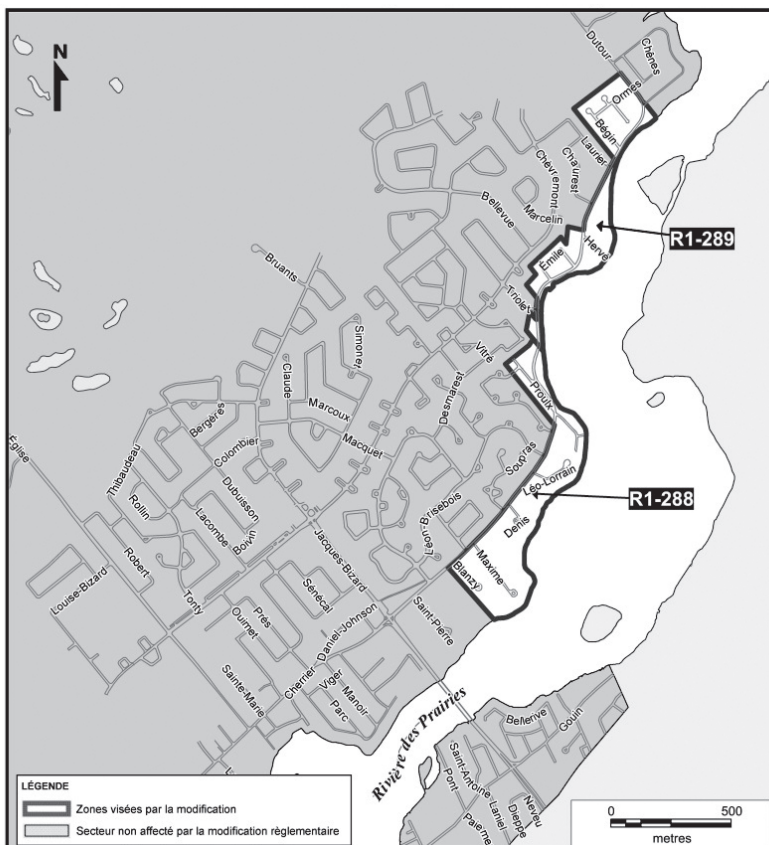
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0024-7

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0024-7 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CA28 0024 AFIN D'ÉDICTER LES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT POUR DES LOTS PARTIELLEMENT DESSERVIS OU NON DESSERVIS PAR L'AQUEDUC ET L'ÉGOUT DANS LES ZONES R1-288 ET R1-289

AVIS est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 août 2018, le premier projet de règlement numéro CA28 0024-7, intitulé tel que ci-dessus;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 septembre 2018 à 19 h, à la salle située au 500, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement de lotissement (CA28 0024) de manière à autoriser des dispositions supplémentaires relatives aux dimensions minimales de lot selon que celui-ci est desservi ou non par les services d'aqueduc et/ou d'égout sanitaire aux zones R1-288 et R1-289;



4. QUE le premier projet de règlement numéro CA28 0024-7 vise les zones R1-288 et R1-289 qui longent la rue Cherrier entre les rues de Blanz et Dutour.
5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
6. QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
7. Que le premier projet de règlement numéro CA28 0024-7 peut être consulté à la mairie d'arrondissement ainsi qu'au point de services de Sainte-Geneviève aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce vingt-deuxième jour du mois d'août deux mille dix-huit.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza